

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 29

N°121

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2018

L'AN deux mille dix huit, le 14 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 7 juin 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, VALLY Sophie, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé : LENZI Ling .

Représentés par :

Monsieur Jean-Jacques KARMAN	Monsieur Antoine WOHLGROTH
Madame Magali CHERET	Madame Soizig NEDELEC
Madame Laurence GRARE	Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Boualem BENKHELOUF	Madame Claudine PEJOUX
Madame Danielle MARINO	Madame Leila TLILI
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Patrick LE HYARIC	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Eric PLEE	Monsieur Marc RUER
Monsieur Kilani KAMALA	Madame Akoua Marie KOUAME
Madame Alice FAGARD	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Abderrahim HAFIDI	Monsieur Arab ALI CHERIF
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Anthony DAGUET

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et
Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Dératisation-désourisation et désinsectisation sur la Commune d'Aubervilliers concernant les années 2019 à 2022. Approbation du projet d'accord-cadre.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 27, 78 et 80 pris en application de ladite ordonnance,

Vu l'article 4 du guide des procédures adaptées, approuvé par le Conseil Municipal du 29 juin 2017,

Vu le projet d'accord-cadre,

Vu le budget communal,

Considérant que le marché relatif à la dératisation et désinsectisation, actuellement en cours, arrive à échéance le 31 décembre 2018, qu'il y a donc eu lieu de lancer une nouvelle procédure afin de répondre aux besoins inhérents pour les trois années à venir.

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet l'accord-cadre relatif à la dératisation-désourisation et désinsectisation sur la Commune d'Aubervilliers pour une période allant de sa notification au 31 décembre 2019, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2022 au plus tard.

L'accord-cadre est décomposé en 3 lots, comme suit :

- Lot n° 1 : Dératisation-désourisation classique
- Lot n° 2 : Dératisation-désourisation électromécanique
- Lot n° 3 : Désinsectisation

Le lot n°1 est passé à prix mixtes, à savoir une partie à prix forfaitaire, pour 2 campagnes de dératisation et, une partie à prix unitaires pour les interventions ponctuelles classiques..

Les lots n°2 et n°3 sont passés à prix unitaires, appliqués aux prestations réellement exécutées sur la base du bordereau des prix unitaires.

Les prestations traitées à prix unitaires feront l'objet de bons de commande qui sont susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

Désignation des lots		
----------------------	--	--

	Montant mini € HT	Montant maxi € HT
Lot n° 1 : Dératisation-désourisation classique	Pas de seuil minimum	25 000
Lot n° 2 : Dératisation-désourisation électromécanique		10 000
Lot n° 2 : Désinsectisation		10 000

Le montant maximum annuel ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

Reçu en préfecture le : 15/06/18
Publié le : 15/06/18
Certifié exécutoire : 15/06/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

